

HALL A APPARTEMENT DE 3 PIECES N°A02. AU REZ-DE-CHAUSSEE

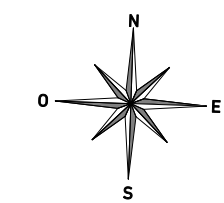
ENTREE	7.24 m ²
SEJOUR/CUISINE	23.38 m ²
CHAMBRE 1	12.32 m ²
CHAMBRE 2	9.52 m ²
SDB	5.85 m ²
WC	1.90 m ²
RANGEMENT	1.57 m ²

SURFACE HABITABLE 61.78 m²

TERRASSE 9.87 m²

SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE 71.65 m²

1/2	LEGENDE	HsP : 2.60m	
AP	Allège pleine	Sèche Serviette	
AV	Allège Vitrée	Radiateur	
VR	Volet Roulant	R	Réfrigérateur
GC	Garde-corps	LL	Lave-linge
///	Soffite / faux-plafonds	LV	Lave-vaisselle
ETEL	Esp techn. elect. du lgt	CUI	Cuisson
PL	Placard	TRI	Tri sélectif
		—	Retombée de poutre



INDICE 0
Echelle : 0 100 200
Fenetre Porte-fenetre
SEPT. 2024

Conformément à la réglementation, ce plan est :



Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descente d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle.